

CHIFFRES UTILES

TRAITEMENT DE BASE BRUT ANNUEL Au 1er juillet 2010

VALEUR DU POINT : 4,6302 € brut

INDICE 100 (indice majoré 203) = 5 556,35 € brut annuel

MINIMUM DE TRAITEMENT

1 352,04 € bruts mensuels (indice majoré 292)

Retenue pour pension :

7.85 %

C.S.G. :

7,5 %

de 97 % du (traitement brut + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement + Indemnité de fonction)

R D S :

0,5 % de 97 % du (traitement brut + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement + Indemnité de fonction)

CONTRIBUTION SOLIDARITÉ (au 1er juillet 2010) :

1 % du traitement total net

(Hors CSG et RDS) - exonération si traitement total net inférieur au traitement brut IB 292

(majoré 292 = 1 352,04 €)

RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

Prélèvements sur vos indemnités de :

- 5 % pour l'agent
- 5 % pour l'employeur

SUPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (au 1er juillet 2010)

1 enfant : 2,29 €

2 enfants - Minimum : 73,04 €

Plafond : 109,77 €

3 enfants - Minimum : 181,56 €

Plafond : 279,51 €

Au delà de 3 enfant - Minimum : 129,31 €

Plafond : 202,77 €

